



# ABANCOURT INFO

## EDITORIAL

Très chers abancourtois,

Déjà à nouveau la rentrée des classes avec toutes ses interrogations et ses découvertes, voire ses changements de vie. Bien sûr nous souhaitons le meilleur à notre jeunesse et à leurs enseignants afin que chacun puisse s'épanouir.

Nous avons tenu compte de l'avis des parents d'élèves comme des enseignants en modifiant les rythmes scolaires et en revenant à la semaine de 4 jours. Qui dit nouveau ministre dit nouvelles directives.... ! il nous a fallu revoir totalement le service des personnels pour l'adapter aux nouveaux horaires. Il est évident que c'est l'enfant qui sera au centre de nos choix.

Notre commune connaîtra par ailleurs de vrais changements. Notre église est enfin entrée en réhabilitation. Nous commençons par la couverture, comme une évidence, parce qu'il s'agit d'abord de la mettre hors d'eau. Nous réfléchissons ensuite avec le conseil municipal sur la suite que nous comptons donner à ces travaux.

Le parking de la salle des fêtes est aussi entré en travaux. Sans prétention, il s'agit surtout de sécuriser les abords de la salle des fêtes en offrant aux usagers la possibilité de se garer en sécurité. Evidemment, nous veillerons à ce qu'il soit préservé d'une utilisation inadéquate.

Pour que notre village reste accueillant, agréable et propre, nos agents techniques font un travail remarquable. Hélas nous sommes amenés à intervenir de plus en plus fréquemment auprès de certains propriétaires pour entretenir les haies. Nous avons aussi de plus en plus de propriétés laissées à l'abandon et qui posent problème en raison de la prolifération des chardons et graminées. Je rappelle que l'entretien est une obligation des propriétaires et des locataires. Nous veillerons aussi à ce que ces principes soient respectés pour le bien de tous.

Je souhaite aborder aussi dans cet édito l'organisation et les services qui sont ceux de la communauté de communes de la Picardie Verte (CCPV), dont vous avez le détail dans les pages de votre journal. Notre intercommunalité évolue. Elle assure sans cesse de nouvelles compétences. Elle offre également de nombreux services indispensables au bien-vivre des 35 000 habitants de notre communauté. En tant que président de cette collectivité, j'ai la volonté de rapprocher les services de la CCPV au plus près des habitants afin que chacun puisse s'identifier au territoire qui nous rassemble.

Bien sûr beaucoup reste à faire, mais la prise de conscience de l'ensemble des maires des 89 communes de la CCPV, d'un territoire qui se doit d'être plus solidaire, progresse aussi à très grands pas.

Je vous souhaite à tous une bonne rentrée.

Très chaleureusement

Votre maire : Jean Louis DOR

### SOMMAIRE

Edito	P.1
Zoom sur la CCPV	P.2
La municipalité	P.4
Abancourt en images	P.6
Informations pratiques	P.7
Etat civil	P.7
Infos mairie	P.8

**Président** : Jean -Louis DOR, Maire d'Abancourt

**Commission du Budget et Appels d'offres**

**Commission Accessibilité**

**Directeur Général des Services** : Philippe ADDE

**1er Vice-Président** : Pascal VERBEKE, Maire d'Hétomesnil

**Commission Culture - Tourisme - Communication**

**Culture** : spectacle vivant, concert, théâtre : programmation sur le territoire de la CCPV. Lecture : activités de lecture auprès des plus jeunes, lecture sur herbes en été, soutien aux bibliothèques municipales. Résidences artistiques du Théâtre de la Ramée jusqu'en 2018.

**Tourisme** : soutien financier à l'Office du Tourisme de la Picardie Verte et ses Vallées basé à Gerberoy. Soutiens financiers aux initiatives locales et aux associations.

**2ème Vice-Président** : Guy MASSON, Maire de Beaudéduit

**Commission Ordures Ménagères**

**Collecte, traitement et tri des ordures ménagères** : ramassage des déchets en porte à porte, déchetteries de Feuquières et de Grémévillers.

**3ème Vice-Présidente** : Fabienne CUVELIER, Maire de Gaudechart.

**Commission Affaires Sociales et Petite Enfance.**

**Petite Enfance** : multi-accueil de Saint-Omer-en-Chaussée. Halte-Garderie de Formerie. Relais Assistants Maternels. Soutien financier aux Maisons d'Assistants Maternels.

**Social** : soutien financier aux trois centres sociaux ruraux du territoire de Grandvilliers, Marseille-en-Bauvaisis et Songeons pour : le fonctionnement de leurs multi-accueils, coordination des acteurs jeunesse des centres sociaux. Le partage de repas à domicile.

**4ème Vice-Président** : Lionel BOUCHART, Maire de Sarnois.

**Commission Economie - Finances**

**Economie** : les Zones Communautaires d'Activités de Feuquières, Grandvilliers et Formerie. Soutien aux entreprises avec le FISAC (Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce). Recyclerie-Ressourcerie de Thieuloy-Saint-Antoine.

**Finances et subventions** : recherche de financements multiples pour le développement du territoire. (exemple : le Très Haut Débit)

# CCPV

## des compétences pour notre territoire

*Suivi des dossiers et opérations touristiques communautaires : Musée-Conservatoire d'Hétomesnil, train touristique, sentiers de randonnées, boucles équestres, perspectives sur Gerberoy ...*

*Au total, ordures ménagères, tri sélectifs et déchetteries, ce sont plus de 18000 tonnes qui sont ramassées, traitées ou recyclées chaque année.*



*Participation notamment à l'Epicerie Solidaire*



# Zoom CCPV

**5ème Vice-Président** : Dominique DURANT, 1er adjoint de Fontenay-Torcy

## Commission Prospective Territoriale

Création et application du Projet de Territoire, Contrat de Ruralité.

**6ème Vice-Président** : Jean-Pierre ESTIENNE, maire de Feuquières.

Instruction des actes d'urbanisme pour les communes adhérentes au service instructeur communautaire.

Application du SCOT (Schéma de Cohérence Territorial)

Elaboration du PLUiH (Programme Local d'Urbanisme valant programme local de l'habitat)

*C'est à la Communauté de Communes que revient l'instruction des demandes d'urbanisme (permis de construire...) en lieu et place de la DDT.*



*Le PLUiH est une opportunité pour la CCPV d'exprimer une vision stratégique pour le territoire, en fixant les règles d'occupation et d'utilisation du sol. Elaborer ce PLU à l'échelle intercommunale permettra notamment d'organiser l'espace dans la perspective d'un développement cohérent et partagé, de renforcer la dynamique collective et solidaire permettant à chaque commune de maîtriser son développement, de mettre en oeuvre un urbanisme durable, respectueux des caractéristiques du territoire et source d'attractivité, et définir les enjeux et les objectifs d'une politique locale de l'habitat.*

**7ème Vice-Président** : Patrick PERIMONY, Maire de Blargies.

## Commission Assainissement et Développement Durable.

**Eau / Assainissement** : contrôle et entretien des systèmes d'assainissement non collectifs des eaux usées. Suivi future compétence.

Développement durable : Labélisation Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte : thermographie aérienne, plantations de haies. Plateforme de la Rénovation Energétique de l'habitat.



**8ème Vice-Président** : Joël BERNARDIN, Maire de Grémevillers.

## Commission Bâtiments communautaires et sport.

**Gestion des piscines** : Atlantis à Formerie et Océane à Grandvilliers.

**Gestion des salles de sports** de Saint-Omer-en-Chaussée, de Marseille-en-Beauvaisis et de Formerie.

**Gestion du complexe sportif et culturel** de Songeons.

**Organisation du Triathlon** «La Route Olympique».

*La prise en charge par la CCPV est indispensable au maintien des 2 piscines et permet d'avoir une salle culturelle moderne sur notre territoire*

## Et de nouvelles compétences en perspective pour la CCPV :

En 2018, la gestion des rivières dans le cadres des bassins versants.

En 2020, la gestion de l'eau potable et de l'assainissement collectif.

Et une montée en charge rapide de la mutualisation de matériels et de personnels entre les communes...



# MUNICIPALITE

## *Toiture de l'église*



L'église Notre Dame de la Nativité, érigée au XIX<sup>ème</sup> siècle, est le seul monument témoignant du patrimoine de notre commune, avec la chapelle d'Henricourt.

L'état de sa toiture se dégradant de plus en plus, il devenait urgent d'en programmer la restauration, qui a été inscrite au budget 2017.

Cette dépense, d'une valeur de 74 000 €, a été subventionnée à hauteur de 49 312 €.

18 492 € de l'Etat au titre de la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux 2017) et 30 820 € du Département.

---

## *Parking de la salle des fêtes.*

L'année dernière, un terrain avait été acheté par la commune pour en réaliser un parking de grande capacité, principalement dédié aux utilisateurs de la salle des fêtes.

Le mur et la haie qui en condamnaient l'accès ont été démolis, pour laisser la place à une clôture bien plus esthétique. Un muret sur la partie basse surmonté par un grillage rigide délimite efficacement l'entrée sans pour autant nuire à la visibilité, et une large entrée charretière permet un accès aisé. Des travaux de nivellement et de goudronnage arrivent actuellement à leur terme.



---

## *Gravillonnage des routes.*

Les périodes estivales sont propices aux entretiens des chaussées. Comme tous les étés, des opérations de gravillonnage ont été menées pour restaurer les routes de la commune. Cette année, la rue Robert Baré a entièrement été refaite. Une rétention d'eau persistant au niveau de la réserve d'incendie, la chaussée va être reprise à ce niveau.

---

## *Nouveaux arrivants*

La commune enregistre de nouveaux habitants tout au long de l'année. Les familles sont invitées à se faire connaître à la mairie afin de faciliter leur intégration, et répondre éventuellement aux questions qu'ils voudraient poser.

# MUNICIPALITE

## Synthèse des conseils municipaux

### **Conseil municipal du 10 mars :**

Le conseil municipal a voté les taxes et décidé de reconduire les taux appliqués en 2016. Le compte administratif 2016 a été présenté et approuvé à l'unanimité. Une préparation du budget 2017 a été présentée.

### **Conseil municipal du 14 avril :**

Le budget 2017 a été présenté et adopté à l'unanimité, les indemnités de fonction au maire et aux adjoints ont été votées.

### **Conseil municipal du 14 avril :**

Le maire propose de transférer la compétence « Maîtrise de la Demande en Energie et Energies Renouvelables(MDE/EnR) au Syndicat d'Energie de l'Oise. Grâce à une modification statutaire, permettant à celui-ci d'accompagner et soutenir les collectivités locales dans leurs démarches énergétiques et environnementales, les communes membres peuvent profiter de l'expertise du Syndicat en matière d'optimisation énergétique dans le cadre d'une compétence optionnelle à laquelle elles adhèrent.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des voix, décide le transfert de cette compétence.

---

## Taille des haies

Comme chaque année, les exemples d'incivisme se multiplient au sein de la commune. Les tailles de haies ne sont pas faites, et celles-ci se mettent à empiéter sur le domaine public. Elles nuisent à la visibilité de la signalisation, s'immiscent dans certaines installations électriques et empêchent par endroit une bonne utilisation des trottoirs.

Pour rappel, les propriétaires sont assujettis à une servitude d'élagage en vertu de laquelle ils doivent couper les branches et racines qui avancent sur la voie publique, à l'aplomb de ladite voie.

Le maire peut, dans le cadre des pouvoirs de police qu'il détient de l'article L2212-2-2 du Code général des collectivités territoriales, imposer aux riverains des voies de procéder à l'élagage ou à l'abattage des arbres de leur propriété dès lors que ceux-ci portent atteinte à la commodité du passage.

Dans l'hypothèse où, après mise en demeure sans résultat, le maire procéderait à l'exécution forcée des travaux d'élagage destinés à mettre fin à l'avance des plantations privées sur l'emprise des voies communales afin de garantir la sûreté (sécurité routière) et la commodité du passage, les frais afférents aux opérations sont mis à la charge des propriétaires négligents, prévoit l'article L2212-2-2 du Code général des collectivités territoriales (issu de la loi du 17 mai 2011 de simplification du droit, qui a repris une proposition de loi de 2009).



# ABANCOURT EN IMAGES



*Le bal des écoles*



*La chasse aux oeufs*



*La rentrée scolaire*

# INFOS PRATIQUES

## Demande de passeport et de carte d'identité - Mairie de Grandvilliers

Afin d'éviter les files d'attente aux guichets, ces demandes se font uniquement sur rendez-vous pris par le biais du site de la commune : [www.grandvilliers.fr](http://www.grandvilliers.fr), rubrique Vie Locale/ Etat Civil

La procédure va se dérouler en 5 étapes nécessaires à la confirmation du rendez-vous. Vous pouvez à tout moment revenir en arrière pour modifier les modalités de votre demande.

### **Bon à savoir :**

- la durée minimale entre la demande de rendez-vous et le rendez-vous en mairie est d'environ 1 mois et demi.
- La durée d'un rendez-vous est environ de 30 minutes.
- Chaque demande de carte d'identité ou de passeport doit faire l'objet d'une demande spécifique.
- Votre rendez-vous vous sera confirmé officiellement par l'envoi d'un courriel de confirmation.
- En cas d'indisponibilité, vous devez annuler votre rendez-vous soit par internet (dans le courriel de confirmation, un lien vous permettra d'accéder au formulaire d'annulation), soit par téléphone aux horaires d'ouverture de la mairie (du lundi au vendredi de 9h30 à 12h et de 13h30 à 17h et le samedi de 10h à 12h)

## AGENDA

Samedi 11 novembre  
Cérémonie du 11 novembre

Mercredi 15 novembre  
Loto du Comité des  
Cheveux Blancs.

Samedi 2 décembre  
Téléthon

Dimanche 10 décembre  
Assemblée générale du Comité  
des Cheveux Blancs

Samedi 16 décembre  
Arbre de Noël des Enfants de  
la Commune

Samedi 13 janvier 2018  
Voeux du maire

## ETAT-CIVIL

### Naissances :

02 janvier : Lana Fabienne Françoise GLEIZE  
20 janvier : Thyméa Régine Janie Valérie DELAPORTE  
08 février : Aaron Serge Martial CHAUTARD RENAUX  
11 avril : Tom Charles Edouard THIRION  
03 juin : Lylou Virginie Isabelle LEBEL  
15 juillet : Angèle Manon Juliette LEZIER  
20 août : Louis Dimitri Frédéric SOMON  
24 août : Célestine LEGEIN

### Mariages :

07 août : Gérald André Désiré ANDRIEUX et Carole Léone Madeleine PROVOST.  
26 août : Benoît Jean Roger TOUZAIN et Sophie Laura Christine Catherine ARES  
09 septembre : Bertrand Alexandre Philippe PLE et Maud Eliane Michèle PEUTEMAN

### Décès :

22 février : Denise Madeleine HEURTAUX veuve MACREZ  
19 avril : Gilberte Gisèle Lucienne HEMERY  
17 septembre : Dominique Emilien Marie Emmanuel LEVEQUE

# INFOS PRATIQUES

## OUVERTURE DU SECRETARIAT DE MAIRIE

Le secrétariat de mairie est ouvert au public :

Le lundi de 16h00 à 17h30  
Le mercredi de 10h00 à 12h00

Le mardi et le jeudi de 16h00 à 17h30  
Le samedi de 10h00 à 11h00

---

Permanence téléphonique en journée au 03 44 04 21 74  
E-mail : [mairie@abancourt.fr](mailto:mairie@abancourt.fr)

---

Permanences maire ou adjoints :

Le mardi de 17h30 à 19h00  
Le samedi de 10h00 à 11h00

Par ailleurs le maire reçoit sur rendez-vous pris auprès du secrétariat de mairie.

## Numéros d'urgence

**GENDARMERIE**

**17 ou 03 44 04 50 17**

**SAMU**

**15**

**SAPEURS-POMPIERS**

**18 ou 112 (portable)**

## SERVICES PUBLICS

**Communauté de communes  
de la Picardie Verte**

Standard : 03 44 04 53 96  
Assainissement : 03 44 04 53 93  
Animation : 03 44 04 56 05  
Déchets : 03 44 04 53 97

**CPAM**

08 20 90 41 12

**Trésor public**

03 44 46 17 72

**EDF-GDF**

08 10 33 30 60

**Assistante sociale : Mme BOUTILLIER**

Rendez-vous à prendre au 03 44 10 80 00  
Des permanences sont organisées sur rendez-vous  
par l'assistante sociale.

**Permanence Urbanisme CCPV**

Le service tient ses permanences de 9h à 12h le 1er  
mercredi de chaque mois à la mairie de Formerie  
(rendez-vous obligatoire), le 2ème mercredi à  
Grandvilliers, le 3ème à Marseille en Beauvaisis et le  
4ème à Songeons.